

## **Avis de la Commission de régulation de l'énergie sur l'évolution des tarifs gaziers à souscription de Gaz de France au 1<sup>er</sup> octobre 2005**

Conformément à la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la CRE a été saisie, le 16 septembre 2005, par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le barème déposé par Gaz de France concernant l'évolution des tarifs des contrats à souscription au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Sont concernés par ce mouvement tarifaire les tarifs STS, S2S et H de Gaz de France.

### **1. Barème proposé par Gaz de France**

Gaz de France propose une hausse de 2,98 €/MWh de la part énergie de ses tarifs à souscription.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 13 à 15 % suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

### **2. Observations de la CRE**

L'application stricte de la formule d'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de France conduit bien à une hausse de la part énergie des tarifs à souscription de Gaz de France de 2,98 €/MWh au 1<sup>er</sup> octobre 2005.

### **3. Avis de la CRE**

La CRE émet un avis favorable sur le barème proposé par Gaz de France.

Fait à Paris, le 22 septembre 2005.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean SYROTA

## ANNEXE

Tarifs de Gaz de France en application au 1<sup>er</sup> octobre 2005 (hors taxes)

### Tarif STS de Gaz de France au 1<sup>er</sup> octobre 2005 (Tarif hors charges d'antenne propres à chaque site)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prime fixe de sur-débit d'été	prix proportionnel Hiver Tranche < 24 GWh annuels	prix proportionnel Été Tranche < 24 GWh annuels	prix proportionnel Hiver Tranche >24 GWh annuels	prix proportionnel Été Tranche >24 GWh annuels	Réduction de 3 <sup>ème</sup> tranche (au delà de 200 GWh annuels)
€/an	€/MWh/j	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6 907,08	185,117	51,801	24,14	21,18	23,57	20,61	0,460

Na = 804,2

Majoration hiver = 0,809 c€/kWh

Majoration été = 0,892 c€/kWh

### Tarif S2S de Gaz de France au 1<sup>er</sup> octobre 2005

Abonnement	EUR/an		6 907,08	
	Primes fixes en cent/kWh/jour/an		Prix proportionnels en cent/kWh	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Niveau S0	35,208	15,648	3,001	2,705
Niveau S1	37,380	17,820	3,025	2,729
Niveau S2	39,552	19,992	3,049	2,753
Niveau S3	41,724	22,164	3,073	2,777
Niveau S4	43,896	24,336	3,097	2,801
Niveau S5	46,068	26,508	3,121	2,825
Niveau S6	48,240	28,680	3,145	2,849
Niveau S7	50,412	30,852	3,169	2,873
Niveau S8	52,584	33,024	3,193	2,897
Niveau S9	54,756	35,196	3,217	2,921
Niveau S10	56,928	37,368	3,241	2,945
Niveau S11	59,100	39,540	3,265	2,969
<b>Réduction de tranche (cent/kWh)</b>				
2 <sup>ème</sup> tranche : au delà de 3 GWh			0,595	
3 <sup>ème</sup> tranche : au delà de 200 GWh			0,046	

Pour un client dont la consommation est supérieure à 200 GWh annuels, les réductions de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> tranche se cumulent.

**Tarif H de Gaz de France au 1<sup>er</sup> octobre 2005**  
(Tarif hors charges d'antenne propres à chaque site)

<b>Abonnement</b>	<b>Prime fixe annuelle</b>	<b>Prix proportionnel</b>	<b>Réduction de 2<sup>ème</sup> tranche (au delà de 24 GWh annuels)</b>	<b>Réduction de 3<sup>ème</sup> tranche (au delà de 200 GWh annuels)</b>	<b>Remise conjoncturelle</b>
€/an	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6 907,81	362,723	24,058	0,699	0,460	fonction de la consommation et de la position géographique du client

Pour un client dont la consommation est supérieure à 200 GWh annuels, les réductions de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> tranche se cumulent.